

le sujet (et ceci particulièrement parce que dans sa version française le conceptuel l'emporte sur le descriptif et le méthodologique sur l'énumératif).

On ne s'étonnera aucunement que nous recommandions sans hésitation cet ouvrage à tous les étudiants universitaires qui y trouveront une mine de conseils méthodologiques éprouvés et utiles. En ce qui concerne spécifiquement le travail juridique, le juriste trouvera dans cet ouvrage de nombreux conseils et de nombreuses démarches tout à fait applicables. Il lui manquera, en revanche des applications aux particularités juridiques (ex. la rédaction contractuelle) pour lesquelles il faut souhaiter la publication, un jour, d'un ouvrage distinct et complet.

Il faut donc saluer comme une initiative exemplaire la publication de ce nouvel ouvrage, promis à un brillant avenir si l'on en juge par l'accueil favorable qu'il a déjà reçu. Félicitations et remerciements à l'auteur et à ses collaborateurs.

Denis LEMAY  
*Université Laval*

G. LORD, J. SASSEVILLE et D. BRUNEAU,  
**Les principes de l'imposition du revenu au Canada**, 5<sup>e</sup> éd., Montréal, Éditions Thémis, 1988, 570 p., ISBN 2-920376-25-X.

Ce n'est pas peu de choses pour l'habitué des questions fiscales (professeur, comptable, voire le simple contribuable qui ne peut plus se passer d'un minimum de culture en cette matière) d'avoir à portée de la main un ouvrage simple, condensé, substantiel, pratique, qui l'éclaire en quelques minutes sur les principes qui doivent le guider dans l'analyse des particularités des problèmes qui l'occupent. L'ouvrage dont il s'agit répond à ce but : celui d'être un manuel, un instrument didactique, qu'on peut consulter à bref délai, pour s'informer d'un point particulier, d'une mise à jour récente, d'un inédiciffable amendement dont il a pu

restituer le contenu en quelques lignes. L'ouvrage répond aux lois de son genre : clarté, précision, structuration. Il ne resterait plus qu'à le mettre dans sa poche, si on avait eu la bonne idée d'en réduire le format.

Mais voilà, l'ouvrage est plus de consultation que de réflexion, et pêche un peu par les défauts de ses qualités. Son format et son titre annonceraient des principes plus élevés que ceux qui régissent l'art de résoudre des problèmes quotidiens ; bref, une certaine philosophie fiscale qui nous éclairerait sur les alternatives et choix du législateur. Les auteurs protesteront que là n'était pas leur objectif. Mais le titre accroche un peu le lecteur inattentif, dont je suis, dans cette direction.

Je veux bien, par exemple, qu'on pose une distinction très nette entre un gain de capital et un revenu, mais j'aimerais aussi qu'on m'explique pourquoi une partie importante du gain de capital est finalement traitée comme un revenu. Ou encore, au-delà des techniques, ou peut-être même à l'intérieur de ces techniques, comment le législateur parvient, hélas avec un certain succès, à occulter ses choix politiques et sociaux.

Les auteurs nous renverront sans doute, à ce sujet, aux célèbres Commissions Carter, Bélanger, et autres, qui nous offraient ce genre de considérations qualifiées quelquefois de « trips » par certaines personnes du milieu. Mais, en réalité, là se trouvent les ingrédients qui nourrissent et définissent la grille des solutions. Et si tant est qu'on pourrait s'en alimenter un peu, Madame Tremblay apprendrait peut-être pourquoi les « riches » bénéficient d'évasions et d'abris fiscaux pendant qu'elle est impitoyablement pourchassée jusque dans les derniers retranchements de son chèque de paie, sans guère d'ouvertures à sa portée. Mais, encore une fois, le dessein des auteurs n'a pas été de nous mettre dans cette perspective pour laquelle le titre faisait pourtant une discrète suggestion.

L'ouvrage se propose simplement de démêler et orienter les contribuables dans un complexe d'informations dont on se